

CONSEIL DE QUARTIER DE NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF
CONSEIL D'ADMINISTRATION
18 JUIN 2025
Centre communautaire Lebourgneuf
1650, boulevard La Morille (salle multifonctionnelle)

Procès-verbal de la sixième assemblée ordinaire du conseil de quartier de Neufchâtel Est — Lebourgneuf tenue le 18 juin 2025, à 18 h 30.

PRÉSENCES :

M ^{me} Lise Bilodeau	Présidente
M. Jean Rochette	Vice-président
M ^{me} Lise Villeneuve	Trésorière
M ^{me} Cynthia Fauteux	Secrétaire
M. Brann Blanchette-Émond	Administrateur
M. Benoit Fournier	Administrateur
M ^{me} Hélène Lancup	Administratrice
M. Marc-André Roy-Desrosiers	Administrateur
M. Jonathan Simard	Administrateur
M ^{me} Véronique Dallaire	Conseillère municipale, district des Saules — Les Méandres
M ^{me} Patricia Boudreault-Bruyère	Conseillère municipale, district de Neufchâtel-Lebourgneuf

ABSENCES

M. Michael Laliberté-Grenier	Administrateur
------------------------------	----------------

IL Y A QUORUM

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

M ^{me} Éloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et communications
M ^{me} Rayane Baïtiche	Conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et communications
M ^{me} Nathalie Cournoyer	Conseiller en urbanisme au service de la gestion du territoire
M. Christian Lepage	Conseiller en urbanisme au service de la gestion du territoire
M ^{me} Marie-Josée Hamel	Architecte paysagiste, division de la planification de l'aménagement et de l'environnement

Présence de 14 personnes (première assemblée) et 24 personnes (deuxième assemblée).

**ORDRE DU JOUR DE LA SIXIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE 2025
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF**

- 25-06-01** Ouverture de l'assemblée
- 25-06-02** Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 25-06-03** Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier pour [permettre l'aménagement de deux logements par bâtiment dans le secteur de la rue Maurice-Proulx](#)
- 25-06-04** Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier pour [augmenter le nombre maximal de logements autorisés par bâtiment sur la rue Élisabeth-II](#)
- 25-06-05** Point d'information au conseil de quartier : [mise en œuvre du réaménagement du parc Chauveau](#)
- 25-06-06** Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 mai
- 25-06-07** Période d'information des membres du conseil municipal
- 25-06-08** Période de questions et commentaires du public
- 25-06-09** Suivi des dossiers et affaires nouvelles
- Retraits d'abribus du RTC (**suivi**)
 - Affectation des surplus de la Ville à la réfection du centre communautaire Charles-Auguste Savard (**suivi**)
 - Prioriser le boulevard Louis XIV dans le prochain plan d'urbanisme (**suivi**)
 - Projet : mobilisation à la sécurité routière
 - Présence du conseil de quartier à la fête de la Saint-Jean-Baptiste
- 25-06-10** Correspondance, trésorerie et affaires internes
- Correspondance et secrétariat
 - Trésorerie
- 25-06-11** Divers/varia
- 25-06-12** Levée de l'assemblée

25-06-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue à l'assistance. Elle rappelle que tous les membres du conseil d'administration du quartier sont des bénévoles et qu'ils n'ont aucun pouvoir décisionnel, mais de recommandation.

25-06-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- Demande d'ajout au point divers : deux rencontres d'information (RTC et plan climat)

SUR UNE PROPOSITION DE JEAN ROCHETTE DÛMENT APPUYÉE PAR MARC-ANDRÉ ROY-DESROSIERS, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour avec la modification proposée.

ADOPTÉE

25-06-03 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET DEMANDE D'OPINION AU CONSEIL DE QUARTIER POUR PERMETTRE L'AMÉNAGEMENT DE DEUX LOGEMENTS PAR BÂTIMENT DANS LE SECTEUR DE LA RUE MAURICE-PROULX

Présentation du projet de modification par Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme au service de la gestion du territoire. Le contenu de la présentation se retrouve dans les documents remis à tous les membres.

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Cette demande vise à autoriser, pour un bâtiment isolé dont l'usage est du groupe H1 Logement, l'augmentation du nombre de logements à deux dans la zone.

Modification réglementaire :

- Zone 21117Ha

Une période de questions et de commentaires suit la présentation du projet de modification. On retrouve l'essentiel des propos qui y ont été exprimés dans le rapport de consultation joint en annexe du présent procès-verbal.

L'opinion du conseil de quartier est demandée. La proposition de modification réglementaire est soumise au vote.

Option A = Accepter les demandes de modification telles que présentées ce soir

Option B = Refuser les demandes de modification

RÉSOLUTION 25-CA-26

PROJET DE MODIFICATION INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 2117HA, R.C.A.2V.Q. 402 (10905, RUE CHARMONT, QUARTIER DE NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF, DISTRICT ÉLECTORAL DE NEUFCHÂTEL-LEBOURGNEUF), SUR UNE PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ par le conseil de quartier de Neufchâtel Est — Lebourgneuf de recommander au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 2117Ha, R.C.A.2V.Q. 402 visant à permettre l'augmentation du nombre de logements à 2.

Adoptée

25-06-04

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET DEMANDE D'OPINION AU CONSEIL DE QUARTIER POUR AUGMENTER LE NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS AUTORISÉS PAR BÂTIMENT SUR LA RUE ÉLISABETH-II

Présentation du projet de modification par Christian Lepage, conseiller en urbanisme au service de la gestion du territoire. Le contenu de la présentation se retrouve dans les documents remis à tous les membres.

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Les modifications proposées visent à permettre à la fois la réalisation d'un projet résidentiel au 10610 rue Élisabeth-II tout en privilégiant une densification douce dans le secteur.

Modification réglementaire :

- Zone 21123Ha

Une période de questions et de commentaires suit la présentation du projet de modification. On retrouve l'essentiel des propos qui y ont été exprimés dans le rapport de consultation joint en annexe du présent procès-verbal.

L'opinion du conseil de quartier est demandée. La proposition de modification réglementaire est soumise au vote.

Option A = Accepter les demandes de modification telles que présentées ce soir

Option B = Refuser les demandes de modification

Option C = En faveur à la condition d'exclure la portion de terrain qui appartient à la Ville

RÉSOLUTION 25-CA-27

PROJET DE MODIFICATION INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 21123HA, R.C.A.2V.Q. 410 (10610, RUE ÉLISABETH-II, QUARTIER DE NEUFCHÂTEL ESTLEBOURGNEUF, DISTRICT ÉLECTORAL DE NEUFCHÂTEL-LEBOURGNEUF), SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À MAJORITÉ par le conseil de quartier de Neufchâtel Est — Lebourgneuf de recommander au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21123Ha, R.C.A.2V.Q. 410 visant à modifier le nombre maximum de logements autorisés dans un bâtiment qui est augmenté à trois pour une habitation de type isolé et à deux pour une habitation de type jumelé.

Adoptée

25-06-05

POINT D'INFORMATION AU CONSEIL DE QUARTIER : [MISE EN ŒUVRE DU RÉAMÉNAGEMENT DU PARC CHAUVEAU](#)

Marie-Josée Hamel a présenté une mise à jour de la [mise en œuvre du réaménagement du parc Chauveau](#).

La Ville de Québec réalise un vaste projet de réaménagement du parc Chauveau, divisé en quatre volets. Le premier volet, soit l'aménagement d'une entrée secondaire près du centre communautaire Michel-Labadie, est maintenant complété. Cette entrée facilite l'accès au parc et à la rivière Saint-Charles.

Le deuxième volet consiste à construire un sentier multifonctionnel de 2 km traversant le parc d'est en ouest. Il sera accessible à tous et comprendra une passerelle au-dessus de la rivière, deux nouvelles entrées et trois haltes de repos. Les travaux sont en cours et devraient se terminer à l'automne 2025, avec des plantations prévues en 2026.

Le troisième volet vise le développement d'un réseau de sentiers pour la marche, le ski de fond, le vélo à pneus surdimensionnés (fatbike) et le vélo de montagne. Les plans sont presque finalisés et les travaux devraient avoir lieu entre l'automne 2025 et le printemps 2026. Une nouvelle signalisation sera installée à l'été 2026.

Enfin, l'aire d'accueil principale sera entièrement repensée. Après une première phase réalisée à l'automne 2024, la deuxième phase, incluant un pavillon, une plaine et un stationnement écologique, sera terminée d'ici 2027.

Les citoyens présents ont pu poser leurs questions et à Marie-Josée Hamel.

25-06-06

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 21 MAI

SUR UNE PROPOSITION BRANN BLANCHETTE-ÉMOND DÛMENT APPUYÉE PAR BENOÎT FOURNIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 mai 2025.

25-06-07 PÉRIODE D'INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Patricia Boudreault-Bruyère

- Remerciements pour la présence des citoyens au dernier conseil de ville du 17 juin en soutien au centre communautaire Charles-Auguste Savard.
- Retour sur la séance du conseil de ville du 6 mai : la proposition pour réduire de moitié le temps d'analyse des projets des conseils de quartier a été acceptée.
- Retrait des abribus : certains abribus ont été enlevés et n'ont pas été remplacés. Il y a un projet pilote qui consiste à installer des bancs lorsque des abribus sont enlevés.
- [Projet Unitainés](#) : l'autorisation de soumettre au conseil d'agglomération l'adoption du règlement qui autorise la réalisation du projet a été adoptée au dernier conseil de ville. Sous toute réserve, il y aura adoption du règlement le 3 juillet au conseil d'agglomération.
- Activités pour la Fête nationale au parc Robert-Légaré le 24 juin de 14h à 23h.
- Organisme Amélie et Frédéric : BBQ le 26 juin à 11h30
- Le 311 sera fermé le 24 juin, les citoyens sont invités à faire le 911 en cas d'urgence.

Véronique Dallaire

- Usages conditionnels-Académie Saint-Louis : concernant la demande de faire tomber les usages conditionnels à l'utilisation du terrain de football, un registre a été ouvert le 5 juin dernier et 58 personnes l'ont signé le registre. Ce nombre est suffisant pour la tenue d'un référendum, qui aurait lieu en septembre, où 145 personnes sont habilitées voter. Véronique Dallaire a entamé une démarche de médiation auprès des deux parties : elle propose de retirer le projet de règlement actuel en juin et de présenter un projet avec un nombre maximum de journées pendant lesquelles le bruit serait autorisé. Le nouveau règlement contiendrait des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Il y aurait donc une nouvelle présentation au conseil de quartier. La date butoir pour retirer le règlement est le 25 juin.
- [Québec animée](#) : les citoyens sont invités à consulter l'ensemble de la programmation pour toute la Ville de Québec sur ce lien.

25-06-08 PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une citoyenne demande s'il est permis d'installer un kiosque sur un terre-plein appartenant à la Ville de Québec et de faire du porte-à-porte. Véronique Dallaire mentionne que l'occupation du terrain de la ville n'est pas autorisée. Le porte-à-porte n'était pas en contradiction avec la réglementation.
- Une citoyenne demande si le quartier Lebourgneuf aura une station àVélo. Véronique Dallaire mentionne qu'il est prévu qu'il y en ait partout à la Ville de Québec, mais le développement se fait par phase. Aucune date pour une station àVélo dans le secteur n'est confirmée. Les citoyens sont invités à proposer des stations sur le site de àVélo.

- Un citoyen souhaite faire part au conseil de quartier qu'il y a des bâches noires à proximité du boulevard de la Morille, ce qui rend le paysage peu attrayant. Patricia Boudreault-Bruyère mentionne que cela a pour effet de maîtriser un type de plante envahissante et invite le citoyen à la contacter afin qu'elle puisse lui donner toutes les informations concernant cette problématique (à noter : cette intervention a eu lieu juste avant la levée de la séance et non pendant la période de questions et commentaires).

25-06-09 SUIVI DES DOSSIERS ET AFFAIRES NOUVELLES

• Retraits d'abribus du RTC (suivi)

Le conseil de quartier a reçu une réponse pour la résolution 25-CA-21 :

À la suite de la réception de votre résolution, nous avons demandé une analyse de la situation de notre équipe des infrastructures.

Le réseau de transport de la Capitale (RTC) compte plus de 900 abribus sur son réseau en plus d'une vingtaine de stations tempérées. L'entretien et la gestion de ces infrastructures doit être réalisé de manière efficiente.

Lorsqu'un abribus est retiré en raison de son état de vétusté ou en raison de travaux de la Ville, une analyse est faite pour déterminer si l'arrêt se qualifie toujours pour un abribus selon des critères prédéterminés.

Ces critères sont prévus au Guide de design des infrastructures du RTC au point 5.1.2 https://cdn.rtcquebec.ca/sites/default/files/2019-07//Guide_Design_Infrastructure_RTC.pdf.

Ce document fait notamment référence à l'achalandage, aux bénéfices sociaux ou aux facteurs environnementaux comme critères d'analyse.

Le RTC s'est doté de ces balises pour que l'ajout d'infrastructures soit fait de façon ordonnée et équitable envers les usagers de l'ensemble du réseau. Par exemple, un arrêt avec 40 à 50 montées par jour sera privilégié à un arrêt avec 5 à 10 montées par jour pour l'ajout d'un abribus.

Le 20 mars dernier, le RTC a tenu une rencontre à laquelle tous les conseils de quartier étaient conviés. La politique d'installation des abribus du RTC était l'un des points à l'ordre du jour de cette séance d'information et d'échange. [Cette séance est toujours disponible pour diffusion en ligne, l'extrait concernant l'installation des abribus peut être visionné à 52 minutes 27 secondes.](#)

Concernant les abribus aux arrêts mentionnés dans votre résolution du 21 mai, voici l'état de situation :

Morille - Latreille (arrêt 4432)

Type de retrait : Permanent

Raison : Des travaux de la Ville de Québec demandent un retrait de l'abribus à cet arrêt. Ce dernier ne se qualifie plus pour un abribus selon les critères, notamment au niveau de l'achalandage (moins de 10 montées par jour). L'abribus ne sera donc pas remplacé après les travaux.

Lespérance - Latreille (arrêt 3836)

Type de retrait : Permanent

Raison : Des travaux de la Ville de Québec demandent un retrait de l'abribus à cet arrêt. Ce dernier ne se qualifie plus pour un abribus selon les critères, notamment au niveau de

l'achalandage (moins de 10 montées par jour). L'abribus ne sera donc pas remplacé après les travaux.

Maurice-Proulx - Bastien (arrêt 4201)

Type de retrait : Permanent

Raison : Abribus vétuste retiré de l'arrêt. Ce dernier ne se qualifie plus pour un abribus selon les critères, notamment au niveau de l'achalandage (moins de 5 montées par jour). L'abribus ne sera donc pas remplacé après son retrait.

Notez que le RTC comprend le questionnement des citoyens lors du retrait des abribus, ces infrastructures sont appréciées de la clientèle et participent à l'expérience client. C'est pour cette raison qu'une analyse sérieuse est effectuée lors des travaux avant de prendre une telle décision. Ces décisions ne sont jamais faciles à prendre, mais nous nous devons de faire une utilisation rigoureuse des fonds qui nous sont confiés.

Enfin, le retrait des abribus ne signifie pas que le RTC procédera au retrait des arrêts. Aucune modification aux arrêts mentionnés dans votre résolution n'est prévue à court et moyen terme.

- Affectation des surplus de la Ville à la réfection du centre communautaire Charles-Auguste Savard (**suivi**)

Le conseil de quartier a reçu une réponse pour la résolution 25-CA-22 :

La Ville prend note de votre recommandation, mais elle réitère que le projet n'est pas abandonné et qu'il fera l'objet d'une demande d'aide financière auprès des paliers de gouvernements supérieurs dès qu'un ou des programmes de subvention seront disponibles.

- Prioriser le boulevard Louis XIV dans le prochain plan d'urbanisme (**suivi**)

Le conseil de quartier a reçu une réponse pour la résolution 25-CA-08 :

Le Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) identifiera certainement des secteurs de la ville qui requièrent des interventions structurantes à l'égard de la mobilité durable, de la sécurité des usagers, du verdissement et l'encadrement du milieu bâti. Nous prenons acte de votre demande adressée à la Ville de Québec, visant à prioriser la revitalisation et le réaménagement de l'axe Louis-XIV/Bastien dans le PUM.

- Projet : mobilisation à la sécurité routière

Attendu que les membres du conseil de quartier qui avaient participé à la demande de subvention pour la sécurité routière ne font plus partie du conseil de quartier;

Attendu que le conseil de quartier ne sera pas en mesure de réaliser les projets de sécurité routière pour lesquels une subvention a été octroyée;

Attendu que le chèque de 3000\$ n'a pas été encaissé.

RÉSOLUTION 25-CA-28

SUR UNE PROPOSITION DE LISE BILODEAU DÛMENT APPUYÉE PAR BRANN BLANCHETTE-ÉMOND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de quartier demande l'annulation du chèque émis pour la subvention de sécurité routière.

- Présence du conseil de quartier à la fête de la Saint-Jean-Baptiste

Le conseil de quartier ne sera pas présent à la fête de la Saint-Jean-Baptiste de Loisirs et Sports Neufchâtel, mais sera présent à la fête champêtre de Loisirs Lebourgneuf au mois d'août.

- Aménagement d'un sentier qui donne accès au parc de l'Escarpement

Le conseil de quartier a reçu une réponse pour la résolution 25-CA-23 :

La Ville s'assure que les accès et sorties de ses parcs municipaux se réalisent sur des terrains municipaux. Concrètement, elle s'assure donc que les entrées/sorties de même que l'entièreté du tracé d'un nouveau sentier dans ses parcs soient aménagées sur des terrains de tenure municipale. Elle ne souhaite donc pas que les départs, les arrivées ou des parties de sentiers se retrouvent sur des terrains privés. En effet, la Ville ne souhaite pas engager sa responsabilité sur des terrains tiers (sécurité, assurance, entretien, accès, plaintes...).

Par ailleurs, L'expérience nous apprend que ce type d'aménagements amène son lot de plaintes car il génère aussi des passages de marcheurs non-souhaités vers les propriétés privées. Ce que ne souhaite pas les propriétaires privées. En outre, ce type d'aménagement encourage aussi les voisins mitoyens à faire de même et constitue un enjeu très important et problématique d'empiètement sur la propriété municipale que la Ville souhaite mieux gérer.

Éloïse Gaudreau va envoyer la réponse aux personnes qui en avaient fait la demande.

- Projet de logements sociaux sur la rue Saint-Jacques

À la suite de la séance d'information du 5 juin concernant le projet de construction de logements sociaux au coin des boulevards Chauveau et Saint-Jacques, le conseil de quartier dépose la résolution suivante :

CONSIDÉRANT le projet de logement social prévu sur le boulevard Saint-Jacques pour des personnes de 65 ans et plus;

CONSIDÉRANT que la Ville a mentionné lors de la séance d'information du 5 juin que les locataires devraient circuler sur la piste multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT les enjeux de sécurité sur le boulevard Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier craint les enjeux de cohabitation entre des personnes âgées et les cyclistes sur la piste multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT les enjeux de sécurité piétonne sur le boulevard Saint-Jacques.

RÉSOLUTION 25-CA-29

SÉCURITÉ POUR LES RÉSIDENTS DU BOULEVARD SAINT-JACQUES

SUR UNE PROPOSITION DE JEAN ROCHETTE DÛMENT APPUYÉE PAR BENOIT FOURNIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT par le conseil de quartier de recommander à la Ville de Québec d'aménager un trottoir entre le site du projet de logement social et l'intersection du boulevard Chauveau.



25-06-09 CORRESPONDANCE, TRÉSORERIE ET AFFAIRES INTERNES

- Correspondance et secrétariat
- Remerciements aux administrateurs qui ont quitté le conseil de quartier

RÉSOLUTION 25-CA-30

MOTION DE FÉLICITATIONS

SUR UNE PROPOSITION DE JEAN ROCHETTE DÛMENT APPUYÉE PAR MARC-ANDRÉ ROY-DESROSIERS, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de remercier chaleureusement M. Jean-Guyler Darcelin, M^{me} Liane Bourdages et M. Jean-Simon Rochette pour leur dévouement au conseil de quartier de Neufchâtel Est - Lebourgneuf.

- Trésorerie

Le solde au 1^{er} mars était de 2635,82\$. Après les frais de secrétariat (mars et avril), les frais de service (mars et avril) et les frais de repas, le solde disponible au 30 avril 2025 est de 1984,61\$. Il y a eu des frais de service en mai. Les frais de secrétariat de mai ont été payés en juin. Le solde au 31 mai est donc de 1981\$.

RÉSOLUTION 25-CA-31

FRAIS POUR LE REGISTRE DES ENTREPRISES.

SUR UNE PROPOSITION DE LISE BILODEAU DÛMENT APPUYÉE PAR HÉLÈNE LANCUP, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de rembourser Lise Villeneuve pour les frais de mise à jour au registre des entreprises. Le remboursement de 40\$ sera fait par virement.

RÉSOLUTION 25-CA-32

FRAIS DE SECRÉTARIAT POUR LA RENCONTRE DU 18 JUIN 2025.

SUR UNE PROPOSITION DE BRANN BLANCHETTE-ÉMOND D'UMENT APPUYÉE PAR JEAN ROCHETTE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de verser la somme de 125 \$ à M^{me} Martine Gagnon pour les frais de secrétariat. Un virement bancaire lui sera fait.

25-06-11 DIVERS/VARIA

Cynthia Fauteux a assisté à deux présentations données par la Ville de Québec :

- Plan du RTC : les membres du conseil de quartier sont invités à visionner l'enregistrement pour lequel le lien a été partagé à tous les membres. Il a été soulevé pendant cette présentation que les trajets seront plus directs (moins d'arrêts/détours), mais que pour compenser, le service de Flexibus sera offert dans un plus territoire.
- Plan climat : il y a une consultation en ligne depuis le 2 juin jusqu'au 19 septembre. Les membres du conseil de quartier sont invités à envoyer leurs commentaires.

25-06-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la réunion à 20 h 58.

*M^{me} Lise Bilodeau,
Présidente*

*M^{me} Cynthia Fauteux,
Secrétaire*